

## Déclaration du SNUEP-FSU

### CAPN des PLP du 14 décembre 2021

Cette CAPN se tient quelques jours après l'annonce, par la ministre de la transformation et de la fonction publique, de la poursuite du gel de la valeur du point d'indice en 2022. Ainsi, pendant ce quinquennat, aucune mesure générale de revalorisation salariale n'a été prise alors même que les pertes de pouvoir d'achat sont énormes. Plus de 6 % depuis 2017. Le gouvernement n'a ainsi pas daigné dégeler le point d'indice considérant que cela ne rapporterait pas assez aux agent·es eu égard à ce que cela coûte au budget de l'État. Quel mépris envers les agent·es publics pour lequel·les aucune reconnaissance globale n'aura eu lieu pendant ces 5 longues années marquées pourtant par leur engagement sans faille dans les conditions particulièrement difficiles qui perdurent encore.

Par l'absence d'augmentation de la valeur du point à la hauteur de l'inflation, les professeur·es de lycée professionnel totalisent en moyenne près de 400 € de perte nette sur leur salaire mensuel. Un·e PLP ayant débuté en 2010 a perdu une quinzaine de milliers d'euros rien qu'avec le gel de la valeur du point d'indice. Malgré les réformes et transformations qui dégradent leurs conditions de travail, les PLP tiennent bon. Face à la pandémie, malgré l'inaction du ministre, les lycées professionnels ont tenu et continuent de tenir grâce à l'investissement des professeures et professeurs de lycée professionnel. Il est plus que temps de réellement revaloriser les carrières et rémunérations de toutes et tous et de leur donner les moyens de faire leur métier, vraiment.

Au-delà du dégel de la valeur du point d'indice, le SNUEP-FSU revendique pour toutes et tous les PLP le rattrapage des pertes accumulées depuis 20 ans et l'ajout de 85 points d'indice majoré. Quelques primes non pérennes et réservées à une partie seulement des PLP ne permettent pas d'améliorer l'attractivité du métier, ni d'agir efficacement contre la crise du recrutement ou afficher une juste reconnaissance de l'investissement des PLP au quotidien.

Le SNUEP-FSU revendique la revalorisation de toutes les carrières. Les grilles indiciaires actuelles doivent être fondues en une seule de 13 échelons avec une progression identique pour toutes et tous.

Cette CAPN de contestation des avis se déroule aussi deux semaines après la fin de saisie des vœux au mouvement interacadémique 2022. L'absence de respect des lignes directrices de gestion sur certains points comme l'ouverture des postes à profil (POP) aux stagiaires ne laissent augurer rien de bon quant au respect des règles et de l'équité dans l'établissement des barèmes et dans le processus d'affectation.

Le SNUEP-FSU exige de la transparence et agira avec toutes et tous les collègues lésé·es pour que leurs droits soient respectés.

Le SNUEP-FSU rappelle sa forte opposition à la loi de Transformation de la Fonction publique et en demande l'abrogation. Pour redonner au dialogue sociale toute sa place dans les opérations de carrière, il exige que les CAP retrouvent leurs domaines de compétences précédents.

Pour les avis de rendez-vous de carrière, nous constatons toujours des frustrations évidentes, des incompréhensions de la part des collègues qui naissent de ces situations d'évaluation ou finalement l'avis final porté sur la qualité professionnelle n'est pas toujours le véritable reflet de leur travail, de leur implication au quotidien auprès de leurs élèves, mais est basement guidée par des quotas, des contingentements et la survivance de l'idéologie du « mérite ».

Pour cette CAPN, comment le collègue qui n'a pas eu la visite de son inspectrice lors de son rendez-vous de carrière, peut accepter un rapport à charge mettant en cause autant ses compétences professionnelles que son engagement.

Les commissaires paritaires nationaux du SNUEP-FSU